

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-85-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022

N° 85/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

**Objet de la délibération :**

Renouvellement convention  
2022-2024 Actions ados  
Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

**Excusé(e)**

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la politique d'animation jeunesse de la CCLL et dans la continuité des actions engagées et confiées à l'association Familles Rurales du Plateau d'Amancey, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans 2022 - 2024.

Ces actions jeunesse sont subventionnées par le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire Sport- Culture –Jeunesse.

Invité à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Valider le renouvellement de la convention avec Familles Rurales du Plateau d'Amancey pour une durée de 3 ans (2022-2024), d'un montant global de 29 154,27 € pour 2022 (prévu au BP)
- Autoriser le Président à signer la convention correspondante

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président